

## LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat  
Date d'émission: 29.01.2024 Date de révision: 29.01.2024 Remplace la version de: 09.09.2020 Version: 5.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article  
Nom du produit : LIQUITEX PAINT MARKERS  
Groupe de produits : Produit commercial

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisations consommateur  
Utilisation de la substance/mélange : Peintures pour artistes, artisanat et loisirs

## 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

## Autres

Colart International Holdings LTD  
The MediaWorks Building  
191 Wood Lane  
GB- W12 7FP London – London  
United Kingdom  
T 02084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

## Distributeur

COLART EUROPE SAS SAS  
5 rue René Panhard 72021 Le Mans Cedex 2  
72021 LeMans  
France  
T +44 208 424 3270  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (+44) 2084243200 (9am-5pm GMT)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable pour les préparations.  
Étiquetage non applicable

## 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.                                                                                   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                           |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.                                                    |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche à l'eau. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.                                         |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                  |                                                                             |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |                                                    |
|------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.           |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                   |                            |
|-------------------|----------------------------|
| Danger d'incendie | : Aucun risque d'incendie. |
|-------------------|----------------------------|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.                                                                                                                      |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |                                                             |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone.                                            |

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Procédés de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la rubrique 1.2.1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2.3. Protection respiratoire

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation convenable.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                          |
|------------------------------------------------|--------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                |
| Couleur                                        | : Couleurs variées.      |
| Odeur                                          | : Pas disponible         |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible         |
| Point de fusion                                | : Pas disponible         |
| Point de congélation                           | : Pas disponible         |
| Point d'ébullition                             | : > 100 °C               |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible         |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible         |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible         |
| Point d'éclair                                 | : > 30 °C (coupe fermée) |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible         |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible         |
| pH                                             | : > 5                    |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible         |
| Solubilité                                     | : Pas disponible         |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible         |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible         |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible         |
| Masse volumique                                | : Pas disponible         |
| Densité relative                               | : Pas disponible         |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible         |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable         |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : ≤ 19 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                              |                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                       | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                                     | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                                                  | : Non classé                                                                              |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé<br>pH: > 5                                                                   |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé<br>pH: > 5                                                                   |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

|                                                                        |                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### LIQUITEX PAINT MARKERS

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### LIQUITEX PAINT MARKERS

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                                         |                                                                                 |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Ecologie - déchets                                      | : Éviter le rejet dans l'environnement.                                         |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                                                 | IMDG                                                                                | IATA                                                                                | ADN                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                                  |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |
| UN 1263                                                                             | UN 1263                                                                             | UN 1263                                                                             | UN 1263                                                                               |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                           |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |
| PEINTURES                                                                           | PEINTURES                                                                           | Paint                                                                               | PEINTURES                                                                             |
| <b>Description document de transport</b>                                            |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |
| UN 1263 PEINTURES (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III, (D/E)                                 | UN 1263 PEINTURES (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III                                        | UN 1263 Paint (ETHYL ALCOHOL), 3, III                                               | UN 1263 PEINTURES (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III                                          |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                  |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |
| 3                                                                                   | 3                                                                                   | 3                                                                                   | 3                                                                                     |
|  |  |  |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |
| III                                                                                 | III                                                                                 | III                                                                                 | III                                                                                   |

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

| ADR                                            | IMDG                                                       | IATA                                | ADN                                 |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 14.5. Dangers pour l'environnement             |                                                            |                                     |                                     |
| Dangereux pour l'environnement: Non            | Dangereux pour l'environnement: Non<br>Polluant marin: Non | Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |                                                            |                                     |                                     |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 163, 367, 650

Quantités limitées (ADR) : 5l

Panneaux oranges :



#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 367, 955

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

#### Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344

Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192

#### Transport par voie fluviale

Dispositions spéciales (ADN) : 163, 367, 650

Quantités limitées (ADN) : 5 L

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non applicable.

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : ≤ 19 %

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

Fiche de données de sécurité (FDS), UE